

VENTE TROTTOIR ESTIVALE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2018

Exposants /// Animation /// Arts et Métiers



266, rue Hickson, Verdun, H4G 2J6

+ 514 766-6437

www.promenadewellington.com

Avant de remplir le formulaire, veuillez « enregistrer sous » le document sur votre ordinateur.

Nom du commerce :

Personne responsable : Rôle :

Courriel :

Adresse : Code postal :

Numéro de téléphone : Second numéro :

Site Web : Facebook :

CHOIX DE FORMULE D'INSCRIPTION /// À soumettre avant le 11 mai 2018

LOCATION D'UN ESPACE 10 X 10 (A)

PRIX FORFAITAIRE POUR 4 JOURS

Organisme à but non lucratif (OBNL)

Représentation promotionnelle, animation	Gratuit	
Levée de fond	150 \$	

Animation culturelle

Performance artistique, exposition	Gratuit	
Animation ou démonstration payante	150 \$	

Représentation promotionnelle

Parti politique	150 \$	
Bannière corporative avec ou sans vente		

Tarif forfaitaire pour les 4 jours 1 000 \$

Tarif à la journée (min. 2 jours) -	2 jours :	600 \$	
	3 jours :	900 \$	

Espaces dédiés à la vente au détail

Commerçants non membres SCDW	600 \$	
Artisans - Objets faits main, locaux	175 \$	
Représentant indépendant	600 \$	

Si aucune des catégories ne correspond à votre offre, veuillez nous contacter au 514 766-6437

PRODUITS OU SERVICES PROPOSÉS

Afin de planifier optimalement l'emplacement de chaque exposant, cochez la ou les cases qui correspondent à votre offre. Veuillez prendre note que l'organisation se réserve le droit de vous refuser la vente de certains produits lors de l'événement si ceux-ci n'ont pas été sélectionnés ici.

Nourriture et alimentation	Boissons
Produits de beauté	Accessoires de décoration
Bijoux et accessoires mode	Tableaux, affiches, photos
Vêtements pour adultes	Fleurs, plantes
Vêtements pour enfants	Articles pour animaux
Chaussures	Électronique, DVD, jeux vidéos
Démonstration sportive ou culturelle	Jeux, jouets, articles de sport
Accessoires maroquinerie	Poterie, céramique
Soins, service à la personne payants	Communication institutionnelle

LOCATION DE MATÉRIEL (B)

Location d'un chapiteau (10x10) + une table (6x3)***	200 \$
Location d'une table (6x3)***	20 \$
Accès à l'électricité (1x6 A)	20 \$

Une alimentation électrique de 6 A qui permet de brancher des appareils nécessitant peu d'énergie tels que des téléviseurs, ordinateur portable, chargeur de batteries. ILS NE PEUVENT SUPPORTER LE BRANCHEMENT D'APPAREILS SERVANT À CUIRE OU CHAUFFER.

*** CONDITIONS DE LOCATION - À LIRE SVP ***

Le matériel sera livré directement à l'emplacement réservé par l'exposant le premier jour de l'événement (le jeudi matin avant 10 h 30). Le premier montage est inclus dans le tarif. Tous les autres jours, l'exposant sera responsable de monter, de démonter et d'entreposer le matériel après la fermeture de l'événement. Le matériel sera récupéré à votre emplacement le dimanche après la fermeture.

* Un numéro de carte de crédit sera requis pour la réservation d'un chapiteau.

**En cas de non-retour du chapiteau, un montant de 500\$ sera débité sur cette carte.

***En cas de détérioration du matériel loué, l'exposant s'engage à assumer les frais de réparation occasionnés.

VENTE TROTTOIR ESTIVALE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2018

Exposants /// Animation /// Arts et Métiers



266, rue Hickson, Verdun, H4G 2J6

+ 514 766-6437

www.promenadewellington.com

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La SDCW octroie à l'exposant un espace 10x10 pieds pour une durée limitée, soit les 31 mai, 1^{er}, 2 et 3 juin 2018

L'installation du matériel de l'exposant dans son kiosque se fera entre 9 h et 10 h 30, jeudi et vendredi et entre 9 h et 10 h 30 samedi et dimanche. Aucune voiture ne sera tolérée après 10 h.

Le service de vente devra être assuré jusqu'à 21 h jeudi et vendredi et jusqu'à 19 h samedi et 17 h dimanche. Le participant devra attendre la fermeture pour commencer à ranger son matériel.

Le participant s'engage à n'utiliser l'espace alloué qu'à la catégorie choisie en page 1 et à aucune autre fin.

Politique d'annulation : Le client a jusqu'à 10 jours avant l'événement pour mettre fin à son engagement pour quelques raisons que ce soit. Après cette date, des frais totalisant 50% de la somme due en frais de pénalité devront être assumés par l'exposant.

La SDCW décline toutes responsabilités en cas de bris, de vol ou de détérioration du matériel appartenant au participant.

En cas de pluie ou de conditions climatiques défavorables à la tenue de l'événement, le participant sera tenu d'honorer le paiement de sa location, et ce à la hauteur de 100 % de la valeur contractuelle.

Le présent contrat de location est incessible, le participant s'interdit de transférer ou de céder, sans l'accord préalable et écrit de la SDCW.

La SDCW se réserve le droit de mettre fin immédiatement et de plein droit à la location sans être tenu à justification ni indemnité dans le cas échéant où le participant n'aurait pas respecté l'une des obligations du présent contrat, notamment les conditions d'utilisation de l'espace délimité ou de paiement.

Dans le cas où un participant effectue de la vente ou de la dégustation de nourriture, il s'engage à obtenir les permis du MAPAQ et de les avoir avec lui sur le site. Dans le cas échéant où lesdits permis n'ont pas encore été livrés, le participant s'engage à avoir avec lui, une photocopie du chèque et une copie du formulaire rempli le jour de l'événement.

L'exposant s'engage à monter, démonter et entreposer le matériel loué (si applicable) et à assumer les coûts en cas de détérioration ou de non-retour du matériel.



Les chaînes stéréo sont permises dans la mesure où le volume est raisonnable et ne nuit pas à vos voisins. La SDCW se réserve le droit d'éteindre la musique à votre kiosque ou d'en baisser le volume si elle le juge nécessaire.

Si le lampadaire fournissant votre accès à l'électricité est défectueux, nous tenterons de vous acheminer l'électricité depuis un autre lampadaire. L'exposant comprend qu'il est possible que son kiosque soit relocalisé (le remboursement de la zone sera remboursé s'il y a lieu.) Des délais pour rétablir le bon fonctionnement de l'électricité seront à prévoir, veuillez le prendre en considération et ne pas en dépendre à 100% pour assurer l'activité de votre kiosque.

Une fois le formulaire complété, veuillez « enregistrer sous » à nouveau le document sur votre ordinateur en prenant soin de le renommer selon votre commerce.

Faites parvenir le tout à Melissandre Cerdan à melissandre@promenadewellington.com

**À noter que vous ne serez inscrits qu'après validation de votre dossier par la SDCW.
En effet, nous adressons un droit de regard sur les produits vendus afin de proposer une offre diversifiée.**

En cochant la case ci-contre, j'affirme avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions de participation ci-dessus.



Nom du
demandeur :

Date :

Si vous avez des difficultés à acheminer votre formulaire, veuillez communiquer au 514 766-6437.
- Pour confirmer votre inscription, une facture à acquitter avant le 21 mai 2018 vous sera envoyée. -